



Lettre d'infos janvier 2022

Souhaitant vous trouver en bonne santé veuillez trouver ci- joint quelques infos utiles.

Infos communales

➤ Recensement :

Pour rappel le recensement de la population de Vauxrenard commence le 20 janvier jusqu'au 19 février. Vous aurez les notices avec votre mot de passe pour le site INSEE internet dans la boîte à lettres. Voir spécimen ci-joint. Si difficultés laisser un message à la mairie pour l'agent recenseur Ophélie DORY. Le recensement est une obligation.

➤ Conseils Municipaux

Ci- joint le compte rendu du 6 décembre.

➤ Inscription sur la liste électorale

Les inscriptions peuvent se faire :

- **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- **par courrier** adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle ainsi que jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

➤ Communauté de communes

Vous trouverez la vidéo des vœux du président de la CCSB sur youtube:

[Voeux 2022 de Jacky MENICHON, président de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais - YouTube](#)

➤ COVID 19

LE PRÉFET RECONDUIT LES MESURES RELATIVES AU PORT DU MASQUE

Le département du Rhône et la Métropole de Lyon font face à une circulation du Covid-19 toujours très importante qui s'élève à plus de 4300/100 000 habitants. La tension hospitalière reste toujours importante. En conséquence, le préfet a décidé de reconduire les mesures relatives au port du masque : Ainsi, à compter du 22 janvier à 00h00 et jusqu'au 1er février 2022 à minuit, **le port du masque est obligatoire sur la voie publique pour les personnes âgées de 11 ans et plus** :

- **dans les villes de Lyon et Villeurbanne**, qui concentrent de fortes densités de population, de 06h00 à 23h00 tous les jours sauf les vendredi et samedi de 06h00 à 02h00 du matin ;
- dans l'ensemble des communes du département :
 - dans un rayon de 50 mètres aux abords des écoles (aux horaires d'arrivée et de départ des élèves), des gares ferroviaires et routières, des espaces extérieurs des centres commerciaux, des lieux de culte au moment des offices et des cérémonies ;
 - dans tout rassemblement, manifestation, et réunion ;
 - lors des festivals et des spectacles ;
 - dans les marchés, brocantes et ventes au déballage ;
 - dans les files d'attente.

Enfin, comme l'a annoncé le Premier ministre, **le port du masque en extérieur ne sera plus obligatoire à compter du 2 février prochain**. Dans un contexte de très forte circulation épidémique, le préfet appelle à la vigilance et au sens des responsabilités de chacun. Le respect des gestes barrières demeure essentiel, y compris pour les personnes vaccinées.

Vous trouverez des informations concernant les nouvelles réglementations ci-dessous et en pièce jointe.

[Le pass vaccinal en sept questions-réponses](#)

[Règles sanitaires : ce qui change aujourd'hui avec la parution du nouveau décret](#)



➤ Les Conscrits de la Classe en 1 communique :

Tout d'abord, la classe en 1 de Vauxrenard vous souhaite une bonne et heureuse année 2022.

Merci d'être venu aussi nombreux à notre journée de conscrit que nous avons pu fêter malgré cette année compliquée dû aux restrictions sanitaires.

Les photos sont disponibles

- Soit chez Christian Darras (*visible de l'extérieur*)

20, Route du bourg

tel: 06.63.92.47.43

Les commandes seront livrées à domicile

- Soit sur le site internet:

<https://www.laurarodrigues.fr/categorie-produit/reportages-en-ligne/reportages-publics/conscrits-vauxrenard-2021/>

Les commandes seront à récupérer en boutique à Belleville.